

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 mai 2010

Etaient présents : Alain LAURENDON – Alain BERTHEAS – Jeanne GRANJON – Jean-Paul CHABANNY – Nathalie LE GALL - François MATHEVET - Brigitte MOUILLESEAUX – Olivier JOLY – Danielle ROCHE – Jean-Baptiste CHOSSY - Paul JOANNEZ – Colette BARTHELEMY – ~~Jean-Pierre GUYONY~~ - Pierre GRANGE – Jean-Pierre GUICHARD - Colette GASSMANN – René BENEVENT – ~~Isabelle PINON~~ – Alexandra DUFOUR - Jean CELLIER – Jean-Louis GIRAUD – Jocelyne SIENNAT – Ghislaine POYET – René FRANÇON – Béatrice DAUPHIN – ~~Catherine DE VILLOUTREYS~~ – Delphine MANSAT – Philippe BOYER – Marie-José FAURE - Norbert VERRIER – Delphine DURIAUX – Nicole TOUBIN – Catherine CRONEL

Absents excusés : Jean-Pierre GUYONY - Isabelle PINON - Catherine DE VILLOUTREYS

Pouvoir de : Jean-Pierre GUYONY à Colette BARTHELEMY
Isabelle PINON à François MATHEVET
Catherine DE VILLOUTREYS à Nathalie LE GALL

Lesquels font la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance débute à 19 h 15.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, Jeanne GRANJON est désignée secrétaire de séance.

II – COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2010

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente.

Ce dernier n'appelle aucune remarque.

III – AFFAIRES GENERALES

1) Décision prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée prend acte des décisions suivantes :

Décision n° 2010-23 - Modification de la décision en date du 15 novembre 1998 portant création d'une régie de recettes du Musée des Civilisations

- Les articles 5 et 6 de l'arrêté constitutif de la régie de recettes du Musée des Civilisations en date du 15 novembre 1998, sont modifiés tels qu'ils suivent :

Article 5 :

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à **1 000 €**.

Article 6 :

Le régisseur est tenu de verser à la trésorerie de Saint-Just Saint-Rambert, le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint **1 000 €**, et au minimum **une fois par mois**.

Les autres dispositions de cet arrêté, non modifiées par le présent acte demeurent inchangées et valables.

Décision n° 2010-24 - Maîtrise d'œuvre pour la mise en place de réseaux – Aménagement de zone – Secteur « Pré Lafarge » chemin des danses

- Marché à procédure adaptée correspondant à la maîtrise d'œuvre pour la mise en place de réseaux en vue de l'aménagement d'une zone dans le secteur « Pré Lafarge », chemin des Danses, confié à la SARL DECLIC sise avenue Benoît Fourney, ZI Sud à ANDREZIEUX BOUTHEON (42 160).
La rémunération est fixée à 2.25 % du coût estimatif des travaux, soit 7 875 € HT, pour un coût estimatif actuel des travaux de 350 000 € HT.
Ce taux de rémunération sera appliqué sur le coût estimatif des travaux au stade de l'avant projet définitif (APD).

VI- FINANCES

Arrivée de Madame Béatrice DAUPHIN et Messieurs Olivier JOLY et René BENEVENT.

1) Compte de gestion du Trésorier Principal de l'exercice 2009 – Commune et services publics de l'eau et de l'assainissement

La présentation des comptes de gestion de l'exercice 2009 est assurée par Madame BREZET, Trésorière Principale, qui répond à l'ensemble des interrogations des élus.

1^{er} vote :

A l'**unanimité**, l'Assemblée adopte le compte de gestion de la commune établi par le Trésorier Principal pour l'exercice 2009.

2^{ème} vote :

A l'**unanimité**, l'Assemblée adopte le compte de gestion du service public de l'eau potable établi par le Trésorier Principal pour l'exercice 2009.

3^{ème} vote :

A l'**unanimité**, l'Assemblée adopte le compte de gestion du service public de l'assainissement établi par le Trésorier Principal pour l'exercice 2009.

2) Approbation des comptes administratifs 2009 de la commune et des services publics de l'eau et de l'assainissement

Monsieur Alain LAURENDON ne participe pas au vote.

1^{er} vote :

Par 25 voix « pour » et 6 abstentions (P. BOYER, N. OLLE, M.J. FAURE, N. VERRIER, D. DURIAUX, N. TOUBIN), adopte le compte administratif de la commune pour l'exercice 2009 et dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion correspondant pour le même exercice.

2^{ème} vote :

A l'**unanimité**, l'Assemblée adopte le compte administratif du service public de l'eau potable pour l'exercice 2009 et dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion correspondant pour le même exercice.

3^{ème} vote :

A l'**unanimité**, l'Assemblée adopte le compte administratif du service public de l'assainissement pour l'exercice 2009 et dont les écritures sont conformes à celles du compte de gestion correspondant pour le même exercice.

3) Comptes administratifs 2009 – Affectation des résultats de la commune et des services publics de l'eau et de l'assainissement

1^{er} vote :

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide d'affecter les résultats apparaissant au compte administratif 2009 de la commune tels que présentés ci-dessous :

Pour mémoire	en €
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	941 201.93
Virement à la section d'investissement	2 049 000.00
Résultat de l'exercice : EXCEDENT 2008	2 990 201.93
DEFICIT
A) EXCEDENT au 31 Décembre 2009	3 148 645.52
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit	2 599 445.59
Déficit résiduel à reporter

* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	554.41
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	548 645.52
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.....	
B) DEFICIT au 31 Décembre 2008	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	NEANT
Déficit résiduel à reporter - budget primitif 20...	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

2^{ème} vote :

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide d'affecter les résultats apparaissant au compte administratif 2009 du service public de l'eau potable tels que présentés ci-dessous :

Pour mémoire	en €
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Virement à la section d'investissement	0
Résultat de l'exercice : EXCEDENT 2008	0
DEFICIT	
A) EXCEDENT au 31 Décembre 2009	101 335.48
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	39 191.37
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	50 808.63
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.....	11 335.48
B) DEFICIT au 31 Décembre 2008	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	NEANT
Déficit résiduel à reporter - budget primitif 19...	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

3^{ème} vote :

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide d'affecter les résultats apparaissant au compte administratif 2009 du service public de l'assainissement tels que présentés ci-dessous :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Virement à la section d'investissement	0
Résultat de l'exercice : EXCEDENT 2008 DEFICIT	0
A) EXCEDENT au 31 Décembre 2009	219 288.25
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit	172 947.02
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)
Solde disponible	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	7 052.98
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	39 288.25
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.....	
B) DEFICIT au 31 Décembre 2008	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	NEANT
Déficit résiduel à reporter - budget primitif ...	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

4) Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières – Exercice 2009

CONSIDERANT que la politique immobilière de la Commune est en cohérence avec les objectifs fixés en matière de réserve foncière et d'opération d'urbanisme,

A l'unanimité, l'Assemblée approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2009, à savoir :

En 2009, la Commune de Saint-Just Saint-Rambert a réalisé 7 acquisitions, pour un montant total de 205 447 €.

Les acquisitions de l'année 2009 sont les suivantes :

- Acquisition d'une partie de parcelle de terrain située au lieu-dit « l'Etang » appartenant aux Consorts VIGNON.

Parcelle	Superficie	Montant
section AW n°45	75 m ²	1 €

- Acquisition d'une parcelle de terrain située « la Merlée Ouest » appartenant aux Consorts YAHOU.

Parcelle	Superficie	Montant
section 250 AB 455	22 m ²	1 €

- Echange de terrain « rue des Chênes » entre la Commune et Mr TOURON

Parcelle	Superficie	Montant
section 250 AP n°541	72 m ²	1 €

- Acquisition de l'emprise correspondant à la voirie de l'impasse de la Colline et de l'impasse du Verger

Parcelles	Superficie	Montant
section 250 AX n° 490	2 509 m ²	1 €
section 250 AX n° 492	181 m ²	
Total	2 690 m ²	

- Acquisition d'une parcelle de terrain situé au lieu-dit « la Verrerie » appartenant à la Verrerie de St Just

Parcelles	Superficie	Montant
Section 250 AM 169	1 541 m ²	35 443 €

- Acquisition d'une parcelle de terrain situé lieu-dit « Plaisance Chemin des Vignes» appartenant au Consorts LAFARGE

Parcelles	Superficie	Montant
Section 250 AP n°565	932 m ²	130 000€

- Acquisition d'un tènement immobilier situé au lieu-dit « Place Hôpital Vieux » appartenant aux Consorts MARTIN

Parcelle	Superficie	Montant
section AM n° 187	49 m ²	40 000 €

En 2009, la Commune de Saint-Just Saint-Rambert a réalisé 6 cessions de terrain, pour un montant total de 120 034,38€ €.

- Cession d'une parcelle de terrain située lieu dit « la Verrerie » au profit de Monsieur BOULET

Parcelles	Superficie	Montant
section 250 AM n°257	78m ²	546 €

- Cession d'une parcelle de terrain située quartier St-Just au profit de l'entreprise SCI STOCK'S

Parcelles	Superficie	Montant
section 250 AR n°507	187 m ²	98 932.34€
section 250 AR n°522	1 941m ²	
total	2 128 m ²	

- Résiliation du bail professionnel du local sis 2 place de la Paix

Parcelles	Superficie	Montant
Section AM n°418	180 m ²	20 000€

- Cession des emprises nécessaires à l'aménagement de la RD 498 au profit du Département de la Loire

Parcelles	Superficie	Montant
Section F n° DP4	388 m ²	369,44€

- Cession d'une parcelle de terrain située lieu dit « le Mallet » au profit de Monsieur Georges MICHEL

Parcelles	Superficie	Montant
Section 250 AV n°700	464 m ²	185,60€

- Echange de terrain « rue des Chênes » entre la Commune et Mr TOURON

Parcelles	Superficie	Montant
section 250 AP n°542	27 m ²	1 €

Budget Assainissement

- Acquisition d'une parcelle de terrain située lieu dit « La Pra » appartenant aux Consorts NOIRY

Parcelles	Superficie	Montant
Section AV n°137	10 610 m ²	15 915€

5) Attribution des subventions aux associations locales et des aides scolaires

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide d'approuver les propositions de la commission vie associative, qui sont reprises dans le tableau joint au présent compte rendu.

Arrivée de Monsieur Alain BERTHEAS.

6) Approbation des conventions à conclure avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve les termes de la convention financière de partenariat à conclure avec les associations précitées, et habilite Monsieur le Maire à les signer ainsi que toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

7) Adhésion de la Commune à la Bibliothèque pour Tous

A l'**unanimité**, décide d'adhérer à l'association Bibliothèque pour tous, en vue du partenariat établi entre cette association et la structure multi accueil Les P'tits Mariniers et les Moussaillons.

Elle habilite Monsieur le Maire à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Elle vote un crédit de 8 € à l'article 6135 du budget communal correspondant à la cotisation annuelle de la Commune, ce montant est révisable en fonction du tarif appliqué par l'association Bibliothèque pour tous.

8) Assurances de la Commune – Attribution du marché

A l'unanimité, l'Assemblée décide d'attribuer le marché d'assurances aux compagnies et conditions présentées ci-dessous :

LOT	ATTRIBUTAIRE	OBSERVATIONS	COUT TTC
1	Cabinet PILLIOT/BTA DRAUDIMAS 62 120 AIRE SUR LA LYS	Surface d'environ 60 824 m ²	14 798.00 €
2	PNAS/AREAS 75 009 PARIS		3 867.62 €
3	SMACL 79 031 NIORT	56 véhicules assurés (y compris remorques, balayeuses, tracteurs...) Franchises : - véhicules ≤ 3,5T : 300 € - véhicules > 3,5 T : 600 €	7 981.97 €
4	CABINET CARPENTIER/DAS 01 000 BOURG EN BRESSE		1 330.00 €
5	LSN ASSURANCES/CFDP 69 463 LYON		337.50 €
6	SARRE ET MOSELLE/HISCOX 57 401 SARREBOURG	Exposition permanente estimée à 1 000 000 €	Expositions permanentes : ➤ 1 000 € Exposition temporaire : 110.03 €

Elle autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de cette affaire.

9) Approbation de l'avenant de prolongation au contrat de délégation de services publics de l'eau

VU l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux en date du 11 mai 2010,
VU l'avis favorable de la commission d'ouverture des plis en date du 11 mai 2010,

A l'unanimité, l'Assemblée approuve l'avenant de prolongation d'une durée d'un an du contrat de délégation de services publics de l'eau, tel qu'il vient d'être présenté.

Elle autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

10) Rapport sur la politique menée par la Commune grâce à la dotation de solidarité urbaine

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport retraçant les actions engagées dans le cadre de la dotation de solidarité urbaine, à savoir :

1) ACTIONS D'EQUIPEMENT

Construction restaurants scolaires :	Coût :	59 629 €
FCTVA	9 232	
Commune	50 397	
Matériel pour restaurants scolaires :	Coût :	32 352 €
FCTVA	5 009	
Commune	27 343	
Matériel pour diverses écoles :	Coût :	22 198 €
FCTVA	3 437	
Commune	18 761	
Matériel sportif diverses salles :	Coût :	39 498 €
FCTVA	6 115	
Commune	33 383	
Stade des Unchats :	Coût :	3 500 €
FCTVA	541	
Commune	2 959	
Matériel et mobilier PIJ :	Coût :	440 €
FCTVA	68	
Commune	372	
Hugo soie :	Coût :	32 000€
FCTVA	4 954	
Commune	27 046	
Grosses réparations diverses écoles	Coût :	74 334 €
FCTVA	11 508	
Commune	62 826	
Cours de tennis	Coût :	41 994 €
FCTVA	6 502	
Commune	35 492	
Salle de motricité :	Coût :	187 505€
FCTVA	29 030	
Commune	158 475	

Charges nettes sous total 1

493 450€

2) ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Subvention au CCAS :	50 000 €
Participation classes nature :	13 273 €
Subvention MJC :	197 800 €
Subvention comité pour nos gosses :	21 100 €

Charges nettes sous total 2 **282 173€**

Animation péri-scolaire (matin et pause méridienne) **82 293€**

Charges nettes **Total général** **857 916€**

Pour mémoire, subvention DSU perçue en 2009 :	252 479 €
--	------------------

11) Approbation des nouveaux tarifs communaux

A l'unanimité, l'Assemblée approuve les nouveaux tarifs des droits de place, tels qu'énoncés ci-dessus, à compter du 1^{er} juillet 2010 :

DESIGNATION	NATURE	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
CIMETIERES	Concessions 15 ans	90 €	93 €
	Concessions 30 ans	180 €	186 €
	Caveaux 3 places (3.75 m ²)	1 008 €	1 035 €
	Caveaux 6 places (5 m ²)	1 344 €	1 380 €
	Columbarium alvéoles 15 ans	189 €	192 €
	Columbarium cave-urnes 10 ans	249 €	252 €
	Vacations gardiens de police	20 €	20 €
	Taxe inhumation d'un corps	42 €	42 €
	Taxe inhumation d'une urne	27 €	27 €
	Caveau communal provisoire	Gratuit pendant 120 jours puis 0.50€/jour	Gratuit pendant 120 jours puis 0.50€/jour
UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES	Prieuré RDC - tarif une salle	140 €***	150 €***
	Salle Parc III	140 €***	150 €***
	Salles pour une utilisation par mois - 6 journées	650 €***	650 €***
	- 3 journées	350 €***	350 €***

	Salle Jayol	120 €***	130 €***
	Chapelle Saint-Jean	120 €***	130 €***
	Salle Passé-Présent - Rez-de-Chaussée	120 €***	130 €***
	Salle de motricité (ex-maison FAVIER)		150 €***
	Caution pour toutes ces salles	150 €***	150 €***
	Frais de maintenance - Pour toutes salles, réunion copropriété ou syndic	30 €***	30 €***
	Podiums et gradins (montés, démontés) - algeco - podium - Gradins (256 ou 288 places)	150 €*** 200 €*** 300 € l'un***	160 €*** 210 €*** 310 € l'un***
	Salle « L'Embarcadère » • personnes morales de droit privé (entreprises, comités d'entreprises, organismes divers...) - bar + cuisine • associations hors commune ou associations locales organisant un salon avec location de l'espace ou de la vente - bar + cuisine • associations locales 2 manifestations gratuites**+arbre de Noël**, au-delà : • conférences ou spectacle : installation chaises - de 0 à 300 - de 301 à 650 • caution	1 400.00 € + nettoyage* 300 € 600 € + nettoyage* 400 € 300 € + nettoyage* 200 € 400 € 1 000 €	1 500.00 € + nettoyage* 400 € 650 € + nettoyage* 400 € 300 € + nettoyage* 210 € 420 € 1 000 €
	Salle « L'Embarcadère » + salle polyvalente (louée uniquement avec l'Embarcadère)	1 900 € + nettoyage*	2 000 € + nettoyage*
DROITS DE PLACE	Marché (le mètre linéaire, abonné par jour) - bancs (tout commerce) - bancs largeur (supérieure à 1m20) - bancs doubles - producteurs locaux	0.46 € 0.68 € 0.68 € 0.36 €	0.47 € 0.70 € 0.70 € 0.37 €
	➤ Forains (par jour de fêtes et par m²) - moins de 100 m² - plus de 100 m²	0.43 € 0.25 €	0.45 € 0.26 €
	➤ Cirques de - de 300 m²	200.00 €	210.00 €

- benne	150.00 €	157.50 €
➤ Cirques de + de 300 m ²	300.00 €	315.00 €
- Benne	150.00 €	157.50 €
Commerces spécialisés (par jour et ml) non abonnés		
- dégustation	1.50 €	1.54 €
- alimentation, salaison	1.50 €	1.54 €
- matériel agricole (petit)	0.77 €	0.79 €
- matériel agricole (gros)	0.56 €	0.57 €
- voitures, caravanes	0.77 €	0.79 €
- industriels, forains	1.00 €	1.03 €
Branchement électrique (par jour)	1.70 €	2.00 €

* à la charge du demandeur

** les frais de nettoyage sont à la charge du demandeur

*** + 20 % pour les professionnels

12) Adoption du principe de gratuité de l'entrée au Musée des Civilisations à l'occasion de l'exposition « Aborigène » en collaboration avec les membres de la Maison des Jeunes et de la Culture, du 12 au 27 juin prochain

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de la gratuité des entrées du Musée des Civilisations du 12 au 27 juin prochain, à l'occasion de l'exposition « Aborigène » en collaboration avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Just Saint-Rambert, élèves de Barbara PRADEL.

IV – COMMUNICATION

1) Approbation de l'avenant n° 1 au marché correspondant à la réalisation du bulletin municipal mensuel

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve l'avenant n° 1 au marché correspondant à la réalisation du bulletin municipal mensuel « Au fil de l'Eau » à conclure avec la Société APICOM prolongeant d'une durée de 2 mois le marché de réalisation du bulletin municipal mensuel, soit jusqu'au 29 février 2012.

Elle note que les autres dispositions non modifiées par le présent avenant, restent applicables, et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant, ainsi que toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

V- PERSONNEL

1) Approbation de deux contrats uniques d'insertion – contrats d'accompagnement dans l'emploi :

- **Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelle**
- **Agent pour la crèche et les services administratifs**

A l'**unanimité**, l'Assemblée décide de la mise en œuvre de deux CUI-CAE au sein de la collectivité.

Elle approuve la convention à conclure avec le Pôle emploi, agissant pour le compte de l'Etat, et fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnels des titulaires des contrats, ainsi que la convention à conclure avec les bénéficiaires du CUI-CAE, définissant notamment leur temps de travail, leur mission, leur rémunération, telle qu'elle vient d'être présentée.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer ces documents ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

VII- URBANISME

1) Acquisition du rez-de-chaussée de l'immeuble devant être construit par la Société d'HLM CITE NOUVELLE, place Jeanne d'Arc

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve le projet d'acquisition du rez-de-chaussée du bâtiment devant être prochainement construit par la Société Cité Nouvelle, place Jeanne d'Arc, quartier Saint-Just.

Elle approuve le prix de vente prévisionnel de l'opération pour les locaux communaux qui s'élève à 700 000 € HT (TVA en sus au taux en vigueur),

Elle autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant, ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Elle autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter son concours financier.

VIII- TRAVAUX

1) Approbation de l'indemnité de vacation devant être versée aux membres du jury de concours ayant la qualité de « personnes qualifiées »

A l'**unanimité**, l'Assemblée accepte le principe de rémunération des architectes désignés pour participer au jury de concours prenant la forme d'une vacation demi journalière dont le montant s'élève à 350 € TTC.

2) Assainissement et alimentation en eau potable : renouvellement et redimensionnement des réseaux existants – Marché de maîtrise d'œuvre - Approbation de l'avenant n° 3

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve l'avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre des travaux sur réseaux humides : renouvellement et redimensionnement des réseaux existants, fixant le forfait de rémunération de la Direction départementale territoriale, pour la tranche 4 à 35 000 € HT (répartition : ex DDAF : 15 000 € HT – ex DDE : 20 000 € HT).

Elle autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que toute autre pièce administrative nécessaire à la poursuite de ce dossier.

3) Travaux de réaménagement de la voie communale n° 6 « route de Chavagneux » - Approbation de l'avenant n°2

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve l'avenant n° 2 au marché de travaux de réaménagement de la voie communale n° 6 « route de Chavagneux », à conclure avec la Société EUROVIA DALA, tel qu'il vient d'être présenté et portant notamment, le montant total du marché à 370 009.43 € HT, soit 442 531.28 € TTC.

Elle autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

4) Création d'une structure multi accueil – Approbation de l'avenant n° 1 aux lots n° 2 et 5

Monsieur Jean CELLIER ne prend pas part au vote.

A l'**unanimité**, l'Assemblée approuve l'avenant n° 1 au lot n° 2 : gros œuvre, à conclure avec la Société EIFFAGE CONSTRUCTION LOIRE, prévoyant une plus value de 5 987 € HT, soit 7 160.45 € TTC.

Elle approuve l'avenant n° 1 au lot n° 5 : plâtrerie, à conclure avec l'entreprise Paul CELLIER, prévoyant une plus value de 686 € HT, soit 820.45 € TTC.

Elle autorise Monsieur le Maire à les signer ainsi que toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Fin de séance à 21h25

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 24 juin 2010 à 19h15.